



Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 20 octobre 2015 à 9 heures

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Raymond BALLOT

Elus présents : Corinne ARNOUD, Raymond BALLOT, Daniel BELIARD, Damien CLERGET, Serge DOUDOU, Pascal DUCRET, Jean Luc FRICHET, Christophe LEMONIER, Claude MAIRE, Daniel MEYER.

Elus excusés : Marie Claire LACOUR, André GAUTHIER,

Autres présents : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Vices Président : compte rendu d'exercices :
Travaux : réseaux et bâtiments,
Résultats des audits 9001 et 14001,
Communication et SPANC,
- Point sur les finances,
- Préparation de l'assemblée générale,
- Recrutement en cours,
- Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la pose de fibre optique en Haute-Saône,
- Divers.

1. Approbation du PV de la séance précédente.

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Raymond BALLOT est nommé secrétaire de séance.

2. Préambule

En préambule à la réunion, le président informe le bureau de la démission de M. André GAUTHIER du poste de vice-président chargé de la communication et du SPANC.

3. Travaux

M. BELIARD fait le point sur les travaux en cours et à venir.

Les travaux de Pelousey sont avancés à 80%. Il souligne une bonne coordination avec la commune.

Les travaux de Louvatange et Chancey sont terminés. Il reste les finitions de voirie qui auront lieu première semaine de Novembre.

Le chantier de Ferrière les Bois, en accord avec la mairie est reporté au printemps 2016. Il était difficile de le réaliser actuellement dans de bonnes conditions, surtout pour les réfections de voirie.

La pose de la canalisation entre la station de Saint Vit et le Puits P1 est en cours.

Le chantier de liaison Montagney Motey est programmé avant fin d'année.

Le président explique que l'appel d'offres concernant la liaison entre Venere et Valay est attribué. Le marché a été obtenu par l'entreprise MALPESA. Les travaux seront achevés avant le 31 décembre.

M. Raymond BALLOT enchaîne ensuite avec les travaux du nouveau bâtiment. Il explique que globalement le chantier s'est bien déroulé. Néanmoins, il reste quelques malfaçons : problème d'écoulement d'un caniveau, éclats sur l'enduit, accros sur une porte sectionnelle et quelques autres petits points. Il rencontrera le maître d'œuvre pour lever ces réserves.

4. Résultats des audits 9001 et 14001

M. Claude MAIRE présente les résultats de l'audit externe effectué par VERITAS pour le renouvellement des certificats ISO 9001 et 14001.

Le syndicat a vu ses certificats renouvelés sans aucune non-conformité. M. Claude Maire détaille les axes d'amélioration évoqués par l'auditeur.

Globalement les élus félicitent l'ensemble du personnel pour ces bons résultats, preuves du professionnalisme des équipes.

5. Communication et SPANC

Le président explique que le magazine du val est en cours de préparation.

Quant au SPANC, la réhabilitation des filières suit son cours. Ainsi 27 installations ont été réhabilitées.

L'appel d'offres concernant l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif est en cours, avec remise des offres au 30 octobre.

6. Point sur les finances

M. Didier ROLLET présente l'état du budget général.

	Mandats émis	Titres émis	Report 2014	Résultat
Exploitation	2 358 101,21	2 625 920,10	1 102 461,01	1 370 279,90
Investissement	1 819 232,02	1 494 250,13	167 351,34	492 333,23

Malgré les restes à réaliser l'année se conclura sans emprunt.

Pour le spanc les résultats sont les suivants :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat
Exploitation	18 108,55	19 617,92	- 29 111,85	- 27 602,48

L'année se conclura avec un déficit.

7. Préparation de l'assemblée générale

Le bureau souhaiterait que l'on parle des évolutions attendues avec la loi NOTRe lors de l'assemblée générale.

Le président informe d'une intervention de l'ASCOMADE en début de séance sur la réduction de l'utilisation des pesticides dans les collectivités.

8. Recrutement en cours

Le Président explique qu'un recrutement est en cours pour le poste de responsable télégestion/électromécanique, précédemment occupé par M. Boulanger qui a fait prévaloir son droit à la retraite.

9. Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la pose de la fibre optique en Haute-Saône

L'article L49 du Code des postes et des communications électroniques prévoit que les opérateurs de télécommunications et les Collectivités, en particulier le Syndicat mixte Haute-Saône Numérique à qui les Communautés de Communes ont transféré cette compétence, soient informés des travaux de taille significative sur les réseaux aériens ou souterrains de toutes natures (assainissement, eau, électricité...). Lorsqu'il le juge opportun, le Syndicat mixte Haute-Saône Numérique peut ainsi, par mutualisation des travaux réalisés sur le domaine public, déployer à moindre coût ses propres infrastructures de communications électroniques (fourreaux, chambres, fibres optiques...).

Le Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon projette la pose d'une canalisation entre Venère et Valay

Le Syndicat mixte Haute-Saône Numérique souhaite pouvoir ponctuellement profiter des travaux exécutés par le Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon pour réaliser des opérations de génie civil en matière de communications électroniques sur cette même zone, afin d'optimiser les interventions et de minimiser les coûts.

Les parties se sont donc rapprochées afin de définir par convention les modalités de réalisation de ces travaux coordonnés.

Le syndicat sera maître d'ouvrage des travaux. Cette partie fibre avait été intégrée dans l'appel d'offres initial des travaux de liaison Venère-Valay, en option.

Le président propose de l'autoriser à signer la convention avec le Syndicat mixte Haute-Saône Numérique.

Il se félicite de cette mutualisation de moyens qui permet un travail en bonne intelligence.

10. Divers

Le président informe le bureau que l'opérateur ENERGEM, filiale de UEM (usine électrique de Metz) a été retenu, comme fournisseur électrique des tarifs verts et jaunes pour l'année 2016. Une consultation avait été lancée suite à l'obligation de mise en concurrence des contrats supérieurs à 36kVA. Une économie de 25% sera réalisée sur le coût de l'électricité soit 25 000€.